

## **Examen des nouvelles pratiques cinématographiques de Canal Plus**

Un rapport de la DGCCRF sur les pratiques de Canal Plus, qui avait été condamnée pour abus de position dominante sur le marché du paiement à la séance des films, a été transmis au Conseil de la concurrence. Il ne s'agit aucunement d'une nouvelle saisine contentieuse du Conseil, mais d'un simple examen de la validité des nouvelles pratiques de Canal Plus au regard de sa condamnation.